

POLITIQUE MONDIALE

Afin de garantir que l'activité de CURCIO TRASPORTI E SERVIZI i SRL poursuit les trois piliers de la durabilité économique, environnementale et sociale, la Direction définit ses principes de référence dans la POLITIQUE GLOBALE.

CURCIO TRASPORTI E SERVIZI SRL valorise et protège la diversité en luttant contre toutes les formes d'isolement et de discrimination dans le but de promouvoir et d'aider chaque personne à se sentir respectée, en promouvant une politique en faveur de l'égalité des chances et en diffusant une culture qui encourage les nouvelles idées par toutes les ressources.

LA DIRECTION DÉCLARE SON ENGAGEMENT À

La Satisfaction du client

- Ses activités visent à la satisfaction totale et à la fidélisation du client conformément à la norme UNI EN ISO 9001:2015 ;
- Améliore continuellement ses performances dans la FOURNITURE DU SERVICE DE TRANSPORT DE MARCHANDISES NATIONAL ET INTERNATIONAL PAR ROUTE, INTERMODAL, SOUS RÉGIME ADR ET ATP ;
- Implique toutes les parties intéressées dans le développement durable de l'organisation ;
- Surveiller la prestation de services et soutenir chaque décision d'amélioration avec des mécanismes de retour d'information fiables.

La Protection environnementale

La Société s'engage à sauvegarder et protéger l'Environnement en évaluant la gestion (ou les modifications) de ses processus de prestation de services afin de :

- réduire toutes les formes d'impact environnemental (consommation de matières premières issues de sources non renouvelables, émissions de CO2, réduction des déchets),
- optimiser l'utilisation de la consommation d'énergie, en évitant le gaspillage ;
- produire de l'énergie à partir de sources renouvelables ;
- planifier, mettre en œuvre, surveiller et remodeler les objectifs environnementaux et les buts connexes.

Prévenir, protéger et réduire les risques liés au milieu de travail et protéger la santé et la sécurité des travailleurs

La Société s'engage à préserver et **protéger les PERSONNES qui supervisent** les processus de prestation de services afin de :

- mener ses activités en pleine sauvegarde de la santé et de la sécurité des travailleurs ;
- doter ses salariés d'équipements adaptés à l'activité à exercer et de tous les dispositifs de protection individuelle et collective nécessaires ;
- mettre en œuvre des actions de sensibilisation aux risques liés à l'environnement de travail.

Promotion et respect de l'égalité des sexes

La Société s'engage **au respect des principes de la parité hommes-femmes** :

- promouvoir une politique de tolérance zéro à l'égard des incidents de discrimination ou de harcèlement sur le lieu de travail ;
- garantir l'absence de discrimination dans les processus de recrutement et d'embauche de personnes ayant des antécédents et des capacités différents ;
- créer des opportunités plus grandes et meilleures pour les hommes et les femmes d'accéder au travail et à un revenu sûr et digne, grâce à l'écoute, à l'organisation d'équipes et à la formation ;
- garantir la couverture et l'efficacité de la protection sociale pour tous les travailleurs

- soutenir les initiatives visant à sensibiliser les acteurs locaux à l'égalité des sexes, notamment en parrainant des conférences et des séminaires au cours desquels l'égalité des sexes est également réalisée parmi les intervenants.

EST ENGAGÉ À:

Lutter toute forme de discrimination

La discrimination est le refus injuste de l'égalité de traitement et des chances à des individus ou à des groupes en ce qui concerne les termes, conditions ou privilèges d'emploi, y compris, mais sans s'y limiter, l'embauche, le licenciement, la promotion, la discipline, les horaires, la formation ou la décision sur le mode de rémunération de l'employé, sur la base d'une ou plusieurs caractéristiques telles que : • Race, couleur, origine ethnique ou nationale ; • Âge ; • Religion ou croyance religieuse ; • Sexe, y compris la grossesse, l'accouchement et l'allaitement ; • Orientation sexuelle ; • Genre et expression de genre ; • Nationalité, statut d'immigration, citoyenneté ou ascendance ; • Statut militaire ou vétéran protégé ; • Affiliation politique • Affiliation à des syndicats ou à des organisations syndicales • Handicap physique ou mental, état de santé, informations ou caractéristiques génétiques (ou d'un membre de la famille) ; • Statut de victime de violence domestique, de violence sexuelle ou de harcèlement. Toute discrimination, quelle qu'elle soit, constitue une violation de cette politique.

Lutter contre le travail des mineurs

L'Entreprise condamne toutes les formes et tous les types de travail des mineurs et s'engage à ne pas l'utiliser ou le soutenir de quelque manière que ce soit, même tout au long de sa chaîne de production. Elle s'engage à : ne pas recourir ni soutenir le recours au travail des enfants, conformément aux dispositions de la législation en vigueur, des conventions de l'OIT en la matière et de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant ; respecter les conventions collectives de travail et les dispositions législatives et réglementaires en vigueur en matière de droit du travail ; se conformer à la législation nationale pour protéger les besoins liés aux travailleurs étudiants. L'engagement de développer progressivement des initiatives visant à promouvoir la culture de protection des mineurs sera complété par la diffusion de ces principes également auprès des parties intéressées.

Communication - Formation - Amélioration continue

La Société prend en considération les demandes des clients, des organisations sociales et syndicales, des pouvoirs publics, des fournisseurs et des salariés et recherche un dialogue ouvert avec les parties intéressées afin de comprendre les impacts environnementaux de ses activités et ses principes environnementaux.

La société promeut le développement professionnel par le biais d'interventions de formation continue et d'une intégration neutre.

L'Organisation promeut la sensibilisation à la durabilité économique, environnementale et sociale à travers des interventions éducatives, la formation et la sensibilisation des personnes qui travaillent dans l'organisation. L'Organisation dispense les formations requises par la loi, notamment sur la sécurité au travail, la sécurité routière et l'ADR, en l'intégrant aux problématiques spécifiques de l'entreprise.

La Société a pour objectif permanent l'amélioration continue de la performance de son système organisationnel dans une logique de durabilité économique, environnementale et sociale.

09.02.2024

Polla (SA)

Calerno di Sant'Ilario D'Enza (RE)

LA DIREZIONE
GIUSEPPE CURCIO